

RAPPORT DE GESTION 2023

5.7.2 Approvisionnement en eau

Qualité de l'eau

Analyses :

Le Laboratoire cantonal a procédé aux analyses suivantes sur le réseau communal :

- 9 prélèvements sur le réseau
- 4 prélèvements à la STAP « Entre-Essiva » avant et après traitement UV.
- 0 sur les réseaux ou sources privées

Les valeurs mesurées sur le réseau de distribution aux points de mesure sont les suivantes :

- Nitrates 18 < 26 mg/l (max 40)
- Germes aérobies 1 < 91 UFC/ml (max 300)
- Dureté 33.2 < 36,2 °fH

Le Service des eaux communal a prélevé 1 échantillon pour la teneur en chlorothalonil aux captages communaux.

Métabolites R417888

Captages 0.07 micro g/l (max 0.1)

Métabolites R471811*

Captages 0.26 micro g/l (max 0.1) mélangées eaux AESO

**Dans cet échantillon, cette valeur limite est dépassée pour le/s métabolite/s suivant/s du pesticide chlorothalonil :*

- R 471811 (M4).

Jusqu'en février 2021, sur la base d'une directive fédérale, un dépassement de ce type devait être contesté et des mesures visant à corriger la situation devaient être ordonnées, ceci afin de garantir la protection de la santé à titre préventif. Cette directive a toutefois été attaquée en justice.

En conséquence, il convient d'attendre que le Tribunal fédéral rende un jugement définitif dans cette affaire avant de pouvoir déterminer si la valeur limite de 0.1 micro g/L est légalement applicable aux métabolites du chlorothalonil et, partant, si les dépassements mentionnés ci-dessus doivent faire ou non l'objet de mesures correctives.

Remarque : le résultat d'analyse des métabolites du chlorothalonil est désormais exprimé en microgrammes par litre et non plus en nanogrammes par litre comme jusqu'à présent (1 microgramme = 1'000 nanogrammes)

Bilan des projets nitrates

Après une diminution des teneurs en nitrates en 2022 sur la plupart des projets, les valeurs sont restées en général stables en 2023. Les valeurs mesurées à la Côte de Rosé sont à cette image, mais l'objectif des 25mg/l n'est pas encore atteint.

Inspection

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a procédé à une inspection du concept d'autocontrôle ainsi que des processus et activités. Par ailleurs, le réservoir avec STAP « Entre-Essiva » a fait l'objet d'un contrôle in situ.

Les mesures ordonnées ont été intégrées dans la gestion du réseau.